

Affaire PEDERZOLI

Une iniquité et un scandale

A la suite du rapport n° 2010-078 de juillet 2010, remis « à monsieur le ministre de l'Education Nationale » par les Inspecteurs Généraux MAMOU et PETRE-GRENOUILLEAU, qui est un réquisitoire mené à charge contre l'honneur et la carrière de Madame Catherine PEDERZOLI-VENTURA, rapport qui s'inspire très largement d'un texte qui, curieusement, n'est jamais mentionné par ses signataires, le SNCA e.i.L. Convergence a décidé de publier ce texte sur son site.

Il s'agit d'une lettre anonyme, postée le 22 mars 2010 et adressée à « SNCA Mme Françoise ROCHE 5 rue Clisson 75013 PARIS ».

En recopiant cette lettre, avec un dégoût certain, le SNCA e.i.L. Convergence en a respecté l'orthographe, les approximations langagières, la ponctuation, ou plutôt la rareté de ponctuation, jusqu'à la taille de police employée par le/les collectif/s rédacteur/s de cette courageuse missive ! A la suite de cette « anonyme calomnie », il publie également la lettre du 9 mars 2010 qu'il avait adressée au Ministre de l'Education Nationale et dont il avait fait parvenir une copie à Madame le Proviseur du lycée Loritz.

*Le SNCA e.i.L. Convergence a fait paraître, en avril, sa réponse à cette lettre anonyme sous le titre « **Lettre ouverte aux destinataires de la motion du 14 janvier 2010 ... et aux autres** » avec comme sous-titre « **Qui a peur de l'anonyme calomnie ?** »*

Collectif en constitution
pour une éthique professionnelle
au sein des établissements

Le 12 mars 2010

Suite à une lettre qui a été adressée à Monsieur le ministre de l'Education Nationale, Monsieur Luc CHATEL, par le SNCA (SN des certifiés et agrégés, Convergence), nous tenons à exprimer notre aversion pour son contenu, à la fois en tant qu'enseignants et leurs familles, mais aussi pour certains d'entre nous en tant que membre de la communauté juive, ou simplement d'origine juive.

Le comportement de Madame PEDERZOLI, enseignante au Lycée Loritz à Nancy, n'a rien à voir avec la noble tâche de mémoire que l'on doit continuer de mener et de préserver pour les générations futures et pour rappeler que l'innommable qui a amené l'assassinat en masse de Juifs, mais aussi notamment de Tsiganes et de résistants, ne doit plus se reproduire. Cette haute mission ne peut être réalisée que dans des conditions de bonne sérénité et de moralité irréprochable. Madame PEDERZOLI tente de régler ses comptes personnels en se cachant courageusement derrière le bouclier de la SHOAH, via différents organismes syndicaux, certains milieux politiques, certains médias, la communauté juive abusée (dont je fais partie comme porte-parole de ce collectif) ou par le biais d'élèves et de certaines familles qu'elle manipule par le mensonge afin en particulier de les inciter à rédiger des pétitions, à saboter des cours ou à organiser des manifestations (comme ce fut le cas il y a plusieurs mois à l'occasion d'une visite ministérielle à Nancy), enfin en pratiquant un véritable harcèlement moral auprès de collègues honnêtes qui ne répondent pas à sa volonté et sa façon de faire en matière d'organisation, de locaux ou de moyens.

Madame THIEULIN, proviseur du lycée Loritz exerce à notre avis son rôle normal de chef d'établissement en essayant d'assurer dans les meilleures conditions de sécurité les voyages organisés par Madame PEDERZOLI en Pologne dans les camps de la mort, alors qu'il s'est avéré que ces conditions n'étaient pas respectées et les élèves insuffisamment encadrés (madame PEDERZOLI en a profité pour en faire porter la responsabilité sur d'autres). De même madame la proviseur a parfaitement joué son rôle en demandant à Madame PEDERZOLI d'avoir plus de mesure vis-à-vis des autres enseignants, des élèves ou des médias, et de jouer son rôle d'enseignant et rien d'autre que son rôle d'enseignant au sein de l'établissement, ainsi que de bonne organisatrice et animatrice de ces voyages.

Dans le courrier du SNCA au ministre, les assimilations faites entre le proviseur du lycée Loritz et des personnages aussi malfaisants que des Faurissons et autres négationnistes et antisémites, sont scandaleuses et inacceptables, entâchant le milieu des enseignants, en particulier du lycée Loritz, mais aussi la communauté juive, dont nous espérons bien qu'elle ne va pas se rendre solidaire de tels propos et ne pas se laisser manipuler par le piège, certes subtilement tressé mais de façon indigne rappelant une sinistre époque, par cette enseignante. Les propos tenus dans cette lettre du SNCA, dont on peut penser que Madame PEDERZOLI en est la plume ou au moins l'instigatrice, sont indignes de leurs rédacteurs, ils prétendent combattre l'infamie par des moyens infâmes et peuvent tout simplement participer à l'amplification d'une idéologie raciste !

Nous souhaitons vivement que Madame THIEULIN dépose une plainte en diffamation, et si elle ne le fait pas, par résignation face à l'accablement, le harcèlement et le lynchage qu'elle subit, nous le ferons à sa place de la manière la plus vive.

Ainsi donc, à chaque fois que l'on veut faire son métier et qu'une personne faisant partie d'un groupe politique, d'une communauté religieuse ou culturelle, d'une association quelque soit sa nature, on s'exposerait à la vindicte de ces groupes de pression surtout lorsqu'ils sont puissants ! Désormais l'autorité nécessaire à l'exercice serein de son métier ne serait plus détenue au sein de son administration mais dictée par des voix extérieures et incompétentes (ou mal informées), éventuellement portées par des porte-voix internes irresponsables ?

Nous-mêmes, *pour le moment*, ne tenons pas encore à nous nommer, comme le fait d'ailleurs Madame PEDERZOLI qui œuvre dans l'ombre, non pas par peur d'être traités « d'antisémites », ce qui serait cocasse, mais en tant qu'enseignants « indépendants » ne souhaitant pas subir le risque de « repréailles » qui semble devenir la règle, mais nous ne tarderons pas à nous exprimer (avec toutes les signatures nécessaires). En attendant nous espérons que ce courrier inspirera les gens justes.

Collectifs en constitution
pour une éthique professionnelle
au sein des établissements

Quelques remarques :

- *A notre connaissance, ni Madame Thieulin, ni le/les collectif/s « pour une éthique » n'ont déposé « une plainte en diffamation ». L'anonymat reste donc particulièrement étanche !*
- *Les « honnêtes » rédacteurs de ce courrier déplorent les mœurs « rappelant une sinistre époque ». S'ils pensent à celle de la dictature de PETAIN, rafraîchissons leur mémoire défaillante : les millions de **lettres anonymes** que les « honnêtes » sujets du Maréchal adressaient à ses nervis lui permit de livrer à l'extermination des Juifs, des résistants, des enfants, des minorités culturelles ou sexuelles, par dizaines de milliers. En faisant cette remarque le SNCA e.i.L. Convergence ne fait que se plier aux exigences de « la noble tâche de mémoire » ...*
- *La lecture du rapport 2010-078 de juillet 2010 et celle de la lettre anonyme ont plus d'un point commun pour la simple raison qu'en l'amplifiant le rapport démarque la*

lettre anonyme ... Où certains membres de l'Inspection Générale vont-ils puiser leur inspiration ? !!!

- Il faut consulter sur le site, en complément et antidote au texte anonyme et au rapport infâmant de l'Inspection générale, l'article « **Anéantissement ou l'Histoire sans mémoire** ».



Françoise Roche
Secrétaire générale

5, rue Clisson 75013 PARIS 0684572075 / T F 0153940753
FR41@wanadoo.fr / gc.roche@orange.fr

Luc CHATEL
Ministre de l'Éducation Nationale
110, rue de Grenelle
75007 PARIS

Réf. : ***

Objet : la réalisation du Voyage de la Mémoire de la Shoah en Pologne et République Tchèque préparé par les élèves du lycée Loritz de Nancy

Monsieur le Ministre,

Votre Cabinet aurait-il menti lorsqu'il assurait, le 13 novembre 2009, qu'il fallait « faire glisser le chiffre » jusqu'à 96 pour permettre à **tous** les élèves de Première et de Terminale du lycée Loritz qui préparaient le **Voyage de la Mémoire de la Shoah** d'y participer ? Cela fut déclaré devant une délégation de parents d'élèves et d'élèves particulièrement impliqués dans la préparation du projet pédagogique dont le voyage en Pologne et en République Tchèque, du 14 au 19 mars 2010, est la conclusion. Et en présence du représentant de Monsieur le Recteur d'Académie, son Directeur général de Cabinet, Monsieur COSNARD...

A quelques jours du départ, les initiatives du chef d'établissement, Sandrine THIEULIN, affolent les parents et exercent sur l'équipe pédagogique accompagnatrice des pressions péniblement totalitaires :

1/ Projet d'une « petite virée touristique » d'une demi-journée, en mai, à AUSCHWITZ, pour les élèves de Terminale exclus du voyage de mars, qu'ils ont préparé, sous la houlette de Monsieur le Recteur, flanqué du Grand Rabin de METZ dont il semble bien que la bonne foi ait été surprise ;

2/ Chantage à l'assurance si les élèves de Terminale embarquent dans les autocars au matin du 14 mars.

3/ Manœuvres détournées pour que les organisations mémorielles qui soutiennent et financent le projet retirent *in extremis* ce financement (2/3, le derniers tiers étant assumé par les familles)

Tout cela en complément de mesures d'intimidation à l'encontre de l'animatrice de ce projet depuis 15 ans, Madame PEDERZOLI : menace de conseil de discipline, convocation par le médecin conseil, annonce d'une inspection générale ...

Madame le Proviseur THIEULIN se targue d'être une « démocrate » qui se plie aux décisions du CA de son établissement lequel a voté le voyage pour 73 élèves de Première mais n'a pas eu l'opportunité de décider ou non du voyage des 23 élèves de Terminale puisque sa Présidente en a refusé l'inscription à l'ordre du jour demandée cependant réglementairement.

Cette même « démocrate » n'a pas hésité à récrire, de son propre chef, le projet d'établissement qui jusqu'à sa prise de fonction, en 2007, incluait le **Voyage de la Mémoire de la Shoah** et à le faire valider par un CA dont la décision contraire au règlement – un projet d'établissement a pour auteur l'ensemble de la communauté éducative qui n'est pas réduite au seul chef d'établissement – n'a pas été cassée (pourquoi ?) par le Recteur alors en fonction.

La « petite virée touristique » de mai, sortie d'une pochette surprise à l'issue des vacances scolaires d'hiver, n'a jamais été soumise – et pour cause - à l'approbation, ou à la désapprobation, du CA, dont Madame THIEULIN fait pourtant si grand cas.

2010 : année du 65ème anniversaire de l'ouverture et de la libération du camp d'AUSCHWITZ, et d'autres, mais celui-ci, ô combien emblématique de la Shoah. La célébration de cet anniversaire a permis au Président de la République de rappeler à quel point la confrontation de la jeunesse, instruite dans ses écoles de la tragédie indicible qui s'est commise en Europe contre les Juifs, avec les lieux même où s'était commis un des plus grands crimes de l'Humanité contre elle-même, était essentielle à la prise de conscience civique (dirai-je républicaine ?) de cette jeunesse.

C'est cela qui, depuis 15 années, est au cœur même du projet pédagogique de Madame PEDERZOLI et de ses élèves ; c'est ce cœur que Madame THIEULIN, Proviseur du lycée Loritz de NANCY, prétend faire cesser de battre.

Monsieur le Ministre, si le SNCA e.i.L. Convergence insiste à ce point pour que les 96 élèves inscrits pour ce voyage partent **tous** le 14 mars, c'est :

1/ parce que Monsieur ALLAL et Monsieur MULLER, vos conseillers, ont, il n'y a pas si longtemps, admis qu'aucun de ces élèves ne devaient être « frustrés » des fruits de son travail (et la « petite virée touristique » de mai serait une frustration) ;

2/ parce qu'engagé dans le combat contre le négationnisme qui tente de s'introduire dans les établissements scolaires de la République (le virus « FAURIDEL-ZÜNSON en début d'année), il estime que des obstructions au travail sur la mémoire de la Shoah sont autant d'aide objective apportée au projet destructeur des hitlériens comme le sont Messieurs FAURISSON et ZÜNDEL.

C'est pourquoi le SNCA e.i.L. Convergence, vous sollicite une nouvelle fois, Monsieur le Ministre, afin que Madame PEDERZOLI, ses collègues accompagnateurs et leurs 96 élèves prennent, sans plus d'encombre, la route le 14 mars au matin.

Avec l'assurance de mon respect et de celui de toute l'équipe de direction du SNCA e.i.L. Convergence, croyez, Monsieur le Ministre, en celle de notre détermination.

Saint-Firmin-des-Bois, le 9 mars 2010

Françoise Roche
Secrétaire générale